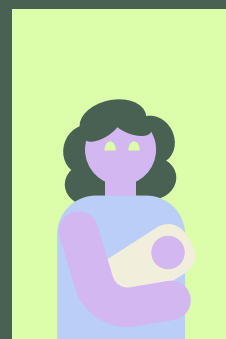
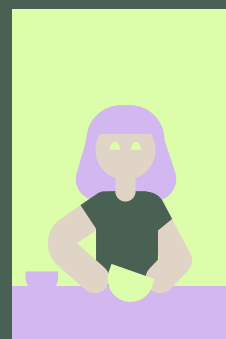
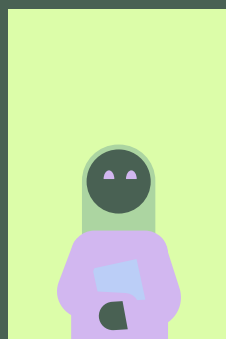


SE LOGER EN MAURICIE

Regard sur les réalités et besoins des femmes

Ouvrir
la porte
à la
dignité



Ce document présente une synthèse des informations de la « *Recherche sur l’habitation et le logement social et communautaire en Mauricie : Portrait de la situation et mobilisation des connaissances* » (janvier 2024)

Recherche initiée par le **Consortium de développement social de la Mauricie** en collaboration avec le **Centre de recherche sociale appliquée**, la **Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie** et le **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec** dans le cadre du Fonds de recherche et de planification de la Stratégie nationale sur le logement de la Société canadienne d’hypothèques et de logement.

Droit de reproduction

©CRSA, 2025
ISBN (version numérique PDF) : 978-2-925512-00-4
ISBN (version imprimée) : 978-2-925512-01-1
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Réalisation et rédaction

Danielle Forest, collaboratrice de recherche, CRSA

Le rapport complet, une synthèse globale et une synthèse sur la réalité des personnes en situation de vulnérabilité sont disponibles sur les sites suivants :

- lecrsa.ca
- consortium-mauricie.ca
- tcmfm.ca

Regard sur les réalités et besoins des femmes

Lumière sur la situation des femmes de la Mauricie et la situation du logement

Une section de la recherche a porté **un regard sur les réalités et les besoins en matière de logement des personnes en situation de vulnérabilité vivant dans la région de la Mauricie**. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS +) et intersectionnelle a été privilégiée, car lorsqu'il est question de vulnérabilité, les femmes se retrouvent souvent avec des réalités plus difficiles que les hommes. Cet angle d'analyse a donc permis de recueillir les informations spécifiques aux femmes.

De manière générale, ces femmes ont des revenus moins élevés, vivent plus longtemps et habitent souvent seules. Elles subissent davantage du harcèlement, de la discrimination et divers types de violences. Lorsqu'elles ont des enfants, leur situation crée une pression supplémentaire sur leur vécu déjà difficile. Ces réalités sont éminemment présentes dans leur recherche et leur maintien en logement.

Le présent document se veut une synthèse des éléments recueillis au cours de cette étude qualitative et exploratoire dont les entretiens se sont déroulés entre **octobre 2021 et février 2022 auprès de personnes en situation de vulnérabilité ou impliquées dans diverses ressources locales et régionales**.

Les besoins des personnes en situation de vulnérabilité ciblées en lien avec le logement

L'étude démontre que les besoins en matière de logement sont, à la base, sensiblement les mêmes pour les femmes et les hommes :

- Trouver un logement correspondant à leur revenu;
- Éviter de faire face à des préjugés et de la discrimination;
- Avoir un espace physique adéquat et correspondant à leurs besoins;
- Demeurer à proximité des services et de leur réseau de soutien;
- Vivre dans un endroit salubre;
- Habiter dans un lieu et un environnement sécuritaire;
- Avoir accès à des ressources.

Toutefois, les femmes rencontrent des difficultés spécifiques en lien avec les inégalités culturelles, sociales et économiques qui prévalent dans la société.

Les difficultés rencontrées par les femmes en situation de vulnérabilité

Qui sont ces femmes ?

Les femmes dont il est question font partie des groupes suivants ciblés par la recherche :

- Les personnes autochtones;
- Les personnes immigrantes et/ou racisées;
- Les personnes âgées à faible revenu;
- Les femmes fuyant la violence conjugale;

- Les populations marginalisées vivant des situations difficiles de santé mentale ou d'itinérance ou de dépendance;
- Les personnes résidant en chambre (ajout au cours de l'étude).

Les éléments qui suivent résument les difficultés rencontrées par la plupart des femmes en situation de vulnérabilité sociale et économique.

Recherche d'un logement en bonnes conditions en fonction de leur revenu

Compte tenu de leurs limites financières, les femmes sont souvent confrontées à accepter des logements de piètre qualité, insalubres et peu sécuritaires.

Les femmes fuyant la violence conjugale ou la violence postséparation ont souvent été appauvries ou ont vécu de la dépendance financière au cours de leur relation rendant plus difficile leur accès à un logement adéquat.

Les femmes âgées à faible revenu font face à une diminution des options dans le choix des résidences privées pour personnes âgées (RPA) compte tenu de la fermeture de plusieurs d'entre elles à coûts abordables. Elles ont aussi de la difficulté à assumer l'augmentation des frais des services leur permettant de demeurer en logement ou dans une RPA, même communautaire. Les intervenant.e.s ont constaté qu'au fil des ans, ces femmes âgées sont plus nombreuses à vivre en chambre à cause du coût moins élevé et du manque de logements et de services adaptés à la perte d'autonomie.

Dans certains cas, les conditions de location empêchent les femmes d'avoir accès à un logement : absence de dossier de crédit ou de références exigées par les propriétaires.

Les limites financières des femmes en situation de vulnérabilité font en sorte qu'elles sont davantage à risque d'instabilité résidentielle et d'itinérance visible ou invisible.

« Il y a, en ce moment, une vague de fermeture de RPA, surtout rurale, occasionnée par la lourdeur administrative de la certification, la pénurie de personnes et l'absence de financement des soins pour une clientèle semi-autonome. Il faut comprendre que certaines ressources demeurent ouvertes, mais abandonnent certains services pour soit se décertifier ou demander aux locataires de prendre les services publics ou communautaires. » – Personne intervenante

Victimes de préjugés et de discrimination

Les femmes peuvent être victimes de discrimination lorsqu'elles se présentent pour louer un logement, particulièrement celles qui sont **immigrantes et/ou racisées, autochtones ou à faible revenu**. Fréquemment, les femmes avec enfants sont aussi refusées par des propriétaires.

Les femmes autochtones quant à elles utilisent diverses stratégies pour cacher leur origine lors de la recherche de logement, et ainsi, contrecarrer la discrimination : changer de nom ou joindre le propriétaire à partir d'une cabine téléphonique; mettre de l'avant une personne aux caractéristiques autochtones moins visibles pour faire les démarches de recherche de logement.

Des témoignages indiquent que certain.e.s propriétaires ne veulent pas louer aux femmes. C'est le cas, entre autres, des appartements et des maisons de chambres qui regroupent seulement des hommes.

Besoin d'un logement et d'un environnement sécuritaire

Les femmes sont davantage préoccupées que les hommes par l'importance de vivre dans un logement et un environnement sécuritaires pour elles et pour leurs enfants lorsqu'elles sont mères.

La sécurité des lieux dans leur quartier, dans l'environnement de l'immeuble, lors de leurs déplacements, influence grandement le choix de leur résidence, ce qui réduit considérablement les possibilités.

Pour **les femmes fuyant la violence conjugale ou la violence postséparation**, ce besoin de sécurité est encore plus grand. Elles souhaitent habiter dans les immeubles ayant des serrures à l'accueil.

Des femmes en situation de pauvreté subissent des abus, des menaces et de la violence de la part de concierges ou de propriétaires : avances et violences sexuelles, actes de voyeurisme, exhibitionnisme, attouchements, viols, entrées par effraction, chantage pour avoir des rapports sexuels, notamment en raison du rapport de pouvoir entre elles et les propriétaires en contrepartie de baisse du prix du loyer, de réparations ou rénovations à faire dans le logement.

Puisqu'il **manque de maisons de chambres dédiées aux femmes**, elles sont davantage à risque d'abus sexuels ou financiers de la part des propriétaires. De plus, la promiscuité avec des hommes avec lesquels elles doivent partager des salles de bain, la cuisine, des aires communes augmente les risques de subir différents types de violences physiques, verbales et sexuelles. Cette situation accentue le risque d'itinérance.

Les femmes autochtones et immigrantes vivent souvent dans des logements surpeuplés les rendant elles aussi à risque de violence, mais aussi à développer des problèmes de santé dus à l'humidité générée par l'activité humaine.

« Mes voisins me jugent et me font peur. Je ne laisse pas mes enfants sans surveillance. J'ai peur pour leur sécurité. » – Personne participante

Crainte de perdre son logement et de défendre ses droits

Les femmes craignent de se retrouver à la rue, si elles ne tolèrent pas les situations d'abus et de violence dont elles sont victimes. Le manque de connaissance sur leurs droits, de même que le manque de ressources pour les informer et les accompagner empêchent souvent les femmes de porter plainte. **Les femmes vivant de la violence conjugale ou liée à la situation de postséparation** peuvent aussi ressentir de la honte et redouter de ne pas être crues si elles dénoncent ce qu'elles vivent.

De leur côté, **les femmes immigrantes**, vivant seules ou en couple, craignent de dénoncer des situations de discrimination pour éviter un impact négatif sur leur parcours d'obtention de la résidence permanente.

Dans un contexte de pénurie de logements abordables, plusieurs **femmes vivant dans la pauvreté** n'osent pas déménager de peur de ne pas retrouver un logement abordable.

Une maison d'hébergement de 2^e étape offre des logements et un soutien aux femmes, avec ou sans enfants, de même que des services spécialisés en situation de violence postséparation.

Manque de logements subventionnés

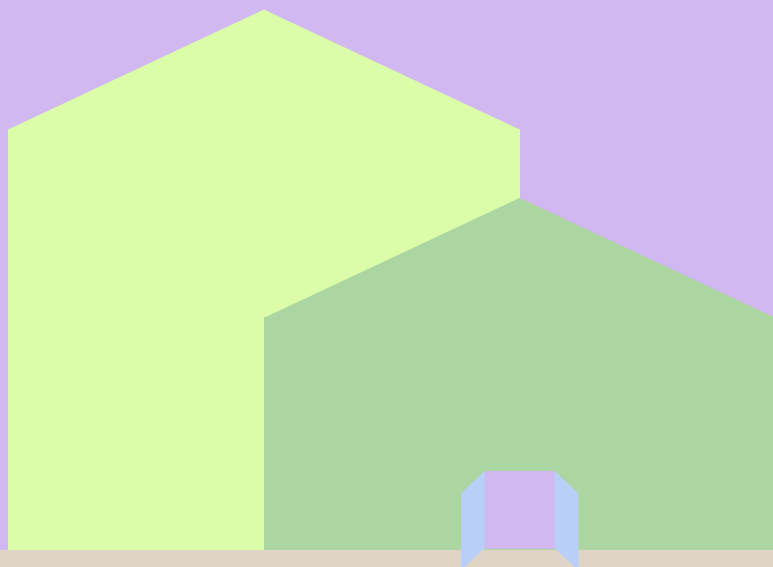
Le manque de logements subventionnés concerne toutes les femmes en situation de vulnérabilité.

Les femmes fuyant la violence conjugale et la violence postséparation ont besoin de logement subventionné à cause de l'appauvrissement ou de la dépendance financière vécue durant la relation. Par ailleurs, l'accès à une maison de 2^e étape peut les soutenir afin de stabiliser leur situation personnelle dans un environnement sécuritaire.

Les femmes marginalisées ayant des enjeux de santé mentale, de dépendance ou vivant en itinérance vivent une grande précarité financière. Elles ont besoin de trouver un logement de qualité et un soutien pour s'y maintenir.

L'accès à un logement subventionné dans un organisme à but non lucratif (OBNL) ou un Office d'habitation (OH-OMH) améliore grandement les conditions de vie **des femmes ayant des enfants**. Ces milieux permettent de diminuer leur stress. Elles savent qu'elles ne perdront pas leur logement si les enfants font trop de bruits ou si elles vivent une nouvelle grossesse. Les critères et les processus d'octroi des logements ont l'avantage d'empêcher que la discrimination soit un facteur d'exclusion d'une habitation.

« Avant j'avais toujours peur que mes enfants dérangent. Mon propriétaire et mes voisins critiquaient toujours leur présence. Depuis que j'habite dans un HLM, je ne vis plus avec le stress du déménagement. Je sens que mes enfants sont bien. Ils s'amusent dans la cour avec les autres enfants. En plus, ça me coûte moins cher qu'avant. » – Personne participante



Besoin de ressources

Les femmes en situation de vulnérabilité ont besoin d'accompagnement et de soutien pour :

- Être mieux informées sur les programmes et les services disponibles;
- Être accompagnées ou référées lors de la recherche de logement;
- Recevoir un soutien de la part d'intervenant.e.s qui connaissent leurs réalités, particulièrement en situation de violence conjugale et de violence postséparation;
- Avoir accès à un logement de qualité, sécuritaire et abordable, compte tenu de leur situation propre et des diverses réalités des femmes;
- Habiter dans une résidence pour personnes âgées privée ou communautaire répondant à leur capacité financière et leurs besoins de soutien, de sécurité, d'alimentation et d'entretien reliés à la perte d'autonomie;
- Être logées, pour des périodes à durée variable selon le type d'organismes, dans des ressources communautaires adaptées à leur besoin de soutien : maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, maison de 2^e étape, hébergement d'urgence pour femmes en difficulté;
- Être informées et soutenues afin de dénoncer des situations d'abus et de violence et de défendre leurs droits.



La production de ce document a été réalisée par le Centre de recherche sociale appliquée en collaboration avec le Consortium en développement social de la Mauricie, la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, le Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec grâce au soutien financier de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du Programme d'aide aux organismes communautaires.



Avec la participation financière de :

